



La carte mobilité inclusion Mention stationnement



CMI : carte mobilité inclusion

A quoi sert la CMI Stationnement ?

Pour stationner sur des places de parking réservées pour les personnes en situation de handicap



La CMI donne :

- des droits
- des avantages aux personnes en situation de handicap pour se déplacer et stationner



Elle est gratuite et remplace l'ancienne carte de stationnement.

Qui peut en bénéficier ?



Si vous avez beaucoup de mal à vous déplacer à pied



Si vous avez toujours besoin d'être accompagné par quelqu'un pour vous déplacer



Si vous êtes une personne âgée en GIR 1 et 2 qui a l'APA. (Allocation personnalisée d'autonomie)



C'est quoi le GIR ?

Le GIR mesure les difficultés des personnes âgées dans la vie de tous les jours.

Si vous êtes en GIR 1 ou 2 vous êtes en très grande difficulté. Par exemple, vous êtes obligé de rester allongé tout le temps dans votre lit.

C'est quoi L'APA ?

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide destinée aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés ou un handicap pour accomplir les gestes simples de la vie quotidienne.

Comment en faire la demande ?

Vous pouvez demander votre carte :

- Par le site internet :
www.carte-mobilite-inclusion.fr
- Par téléphone au 0 809 360 280
- Auprès de la MDPH ou du conseil départemental si vous avez l'APA.





Combien de temps dure cette carte ?



- pour une durée d'1 à 20 ans
- voire pour toujours pour les bénéficiaires de l'APA

Quels sont ses avantages ?



Il existe des places réservées pour les personnes qui possèdent cette carte

- Utiliser **toutes** les places de parking
- En France et en Europe



- Vous pouvez vous garer **gratuitement** sur toutes les places de parking en accès libre



- Vous pouvez utiliser la CMI stationnement si vous êtes le conducteur de la voiture ou le passager

